



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de février 2024
de la section académique du
SNETAA FO
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

225



- **SOMMAIRE :**
- P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- P.2 : La santé au travail ; AESH : Un point depuis la rentrée ; Conseil de Classe ouvert.
- P.3 : Le congé parental d'éducation ; Remerciements du B.A. du SNETAA FO ; DGH en brève
- P.4 : Du côté des BDE

Et si, et si, et si... sur un malentendu.

Et si nous changions de Ministre, ... suite à quelques maladresses, ... suite à une relax, suite à Le 1^{er} Ministre aurait visiblement du mal à trouver un postulant performant ou assez malléable et pertinent pour enfiler le costume. Mais, sur un malentendu ... En fait, qu'est-ce que cela changerait pour nous, PLP ? RIEN ! La réforme qui s'annonce, sans aucun bilan, pourrait être déclarée anticonstitutionnelle car il semblerait bien que ce ne soit pas la rue de Grenelle qui l'impose et la pilote, mais l'Elysée. Elle pourrait surtout être déclarée « non avenue » car elle ne représente pas la philosophie du Lycée Professionnel : comment aider les lycéens de Bac Pro ? En leur supprimant 174 h sur l'ensemble du cycle ? Au SNETAA, nous ne le croyons pas. **Au SNETAA, nous croyons à la pédagogie de projet, au temps nécessaire pour la mise en place de petites pierres, les unes derrière les autres afin de créer un chemin.** Certes, il sera semé d'embûches mais il aura le mérite d'exister grâce au Lycée Professionnel, celui qui accueille les petites gens, au sens noble du terme, et qui leur permet de se sentir partie prenante d'une société que l'on bâtit, tous ensemble et qui fait sens.

En septembre, l'image de nos établissements sera encore plus écornée par le projet que le Ministère propose. Pour les PLP, l'objectif est de voir les élèves qui leur sont confiés devenir des adultes épanouis. Quand le Rectorat de Poitiers annonce 77 élèves supplémentaires de prévus en LP, le SNETAA ne peut que se réjouir car nous savons combien les effectifs sont importants. Mais cette fois, l'effectif ne sauvera pas les 28 ETP que le Rectorat supprime tout de même. Le SNETAA a voté contre la proposition de budget académique pour la rentrée 2024.

La rentrée 2024 : c'est la fin annoncée des SEGPA 128, pour seulement ne laisser qu'une division par niveau alors que ces jeunes ont de plus en plus de difficultés sociales et donc besoin de ce dispositif. C'est une diminution des périodes certificatives en entreprise pour les terminales. Ce sont des heures repositionnées en français et en maths que le Ministère tente de nous faire passer pour des heures supplémentaires dans les disciplines. Ce sont 174 h sur le cycle qui disparaissent. C'est un choix que les jeunes vont devoir faire après les examens de mai : cent euros par semaine ou passer 30 h assis sur une chaise pour se remettre à niveau...CQFD.

Pour le SNETAA cette réforme est inacceptable. C'est la réforme de l'emploi pas cher alors qu'elle devrait être celle de la formation professionnelle pour tous.

Alors pour nous, militants et syndiqués SNETAA, le deal est clair. Poursuivons nos actions dans chaque établissement et relayons les actions nationales. C'est par les informations données et récoltées lors des HMIS, par le soutien, le conseil et la défense des PLP, lors des CAP, des audiences, que nous maintiendrons le cap, d'un Lycée Professionnel laïque et sous statut scolaire.

Merci à tous pour votre implication dans vos établissements.

La Rochelle, le 8 février 2024, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

Des solutions aux situations de santé au travail

De plus en plus souvent, sur un plan psychologique, nos conditions de travail sont de plus en plus altérées : à la fois par la violence qui se développe dans les établissements mais aussi par l'anxiété face à l'avenir, lorsque l'on voit les réformes.

Dans toutes ces situations, si vous avez besoin de vous arrêter parce que la situation devient intolérable, n'oubliez pas que l'accident de travail pour risque psycho-social, ça existe. Votre médecin n'est pas toujours informé, alors n'hésitez pas à lui en parler. Dans ce cas, pensez aussi à contacter le SNETAA pour qu'il vous aide dans vos démarches (RSST, protection fonctionnelle...) et vous conseille.

Dans tous les cas de figure, si vous rencontrez des problèmes de santé au cours de votre carrière, des solutions existent pour vous protéger. Le 1^{er} d'entre eux, est le **congé maladie ordinaire** qui vous permettra de vous arrêter temporairement. Malgré la journée de carence, vous bénéficiez du plein traitement pour une durée de 3 mois sur une année pleine. L'avis d'arrêt de travail est fourni par votre médecin traitant et est à déposer à votre hiérarchie. Si l'arrêt ordinaire dépasse les 90 jours de date à date, le traitement diminue à hauteur de 75% du salaire brut. Certaines mutuelles comme la MGEN peuvent dans ce cas compenser la perte de revenu.

Si la situation perdure, alors d'autres solutions peuvent être mises en place pour la suite (voir journaux académique du SNETAA de février et novembre 2023)

François MARTEAU, PLP, Adhérent du SNETAA

AESH : Un point depuis la rentrée

Depuis la rentrée scolaire, l'ensemble des AESH a reçu des affectations diverses et variées.

Aux vues du nombre de plus en plus important d'élèves en situation de handicap, certains de mes collègues ont eu la possibilité de passer de 24 à 32 heures. C'est un soulagement et surtout une amélioration financière sur nos bas salaires. Nous avons pu également bénéficier de la prime de 500 € de pouvoir d'achat au mois de novembre, **mais toujours pas d'un statut !!**

Pour ce qui est de la fusion des AESH et des AED, nous n'avons pas eu de retour. Lors d'une réunion PIAL, j'ai rapporté les angoisses et l'inquiétude des collègues car nous n'avons pas du tout les mêmes missions et ne sommes pas les « couteaux suisses » que l'on voudrait nous faire croire. Le coordonnateur PIAL ne pouvait que rester très évasif puisque qu'il ne s'agissait encore et toujours que d'annonces. Pour lui, tout allait être fait à notre avantage. Laissez-nous en douter !!! Enfin la réponse est tombée, non pas de notre Ministère mais de celui des Finances : le projet n'étant pas prévu dans la loi de finances, il ne pourrait pas être réalisé... en tout cas pas pour 2024. Le PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) a donc été censuré, tout comme a été oubliée l'idée que les établissements définiraient le nombre d'heures d'accompagnement pour chaque élève, à la place de la MDPH.

Au SNETAA, nous le savons : le Ministère de l'Éducation Nationale ne met pas en œuvre une vraie politique ambitieuse, ni pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (il se contente d'un bricolage), ni pour le statut des AESH. Ce sont les élèves qui subissent en premier lieu les conséquences délétères de cette politique, puisque mal pris en charge de part le fonctionnement en place, et par des AESH, sous payés et malmenés par le système, ils ne sont pas inclus de manière optimale.

Virginie Guédon, référente académique AESH pour le SNETAA

Conseil de classe ouvert.

Le conseil de classe ouvert permet la participation des élèves et favorise ainsi la compréhension des appréciations mentionnées sur le bulletin.

Au lycée Bernard Palissy de Saintes, nous avons mis en place les conseils de classe ouverts pour les 1^{ères} et terminales Bac Pro depuis 2 ans. Le but est d'améliorer et de favoriser les échanges entre les élèves et les enseignants ainsi que de responsabiliser les lycéens. Les conseils ont lieu en journée sur les temps de cours, ce qui peut engendrer des difficultés pour la venue des représentants des parents. Les participants au conseil de classe ouvert sont tous les élèves, les délégués de classe, les représentants des parents, les enseignants, le CPE et le proviseur adjoint.

Une synthèse des appréciations générales de la classe est donnée à l'ensemble des élèves. Puis nous commençons le cas par cas en présence seulement de l'élève concerné.

Une projection des résultats du semestre sur tableau permet de voir le niveau de l'élève.

Le Professeur Principal propose une appréciation globale suivie d'un échange avec l'équipe enseignante et l'élève sur le comportement, le travail et l'assiduité.

Ce type de conseil de classe ouvert est plus constructif car les échanges sont directs avec l'élève.

Nous constatons un bilan positif pour la progression de l'élève. Les enseignants en retirent une meilleure connaissance des élèves.

Pour le SNETAA, la pédagogie différenciée est le cœur de notre métier et de l'accompagnement du jeune au plus près de son projet. Le conseil de classe ouvert, est un exemple de cette pédagogie.

Bernard Sabouraud, Adhérent, PLP à Bernard Palissy

Et les papas dans tout ça ?

Parlons d'abord du congé paternité.

Depuis 2021, il s'agit d'une période de congé d'une durée de 28 jours, accordée, après la naissance de l'enfant, au père ou le cas échéant à la personne liée à la mère par un pacs. Parmi ces 28 jours, 7 sont accordés automatiquement les jours suivants la naissance de l'enfant. Concernant les 21 jours restants, ils doivent être pris dans un délai de 6 mois suivant la naissance et peuvent être scindés en deux périodes de 5 jours minimum. Règlementairement, le salarié doit informer son employeur de la date et de la durée de son congé, au minimum un mois avant la naissance prévisionnelle de l'enfant. Le même délai est à respecter pour les autres périodes de congé. Dans les faits, ce délai est évidemment assez difficile à respecter, les administrations sont souvent compréhensives.

La rémunération est maintenue en intégralité et tous les agents publics bénéficient de ce congé, même les agents contractuels, sans condition d'ancienneté.

Et ensuite ?

Le congé parental d'éducation permet une interruption temporaire de l'activité professionnelle pour élever un enfant. Il peut être accordé aux parents ou aux personnes assurant la charge de l'enfant. Il est décliné sous la forme de périodes de 2 à 6 mois renouvelables jusqu'aux 3^{ème} anniversaire de l'enfant **et il ne peut pas vous être refusé.**

Cette période de congé n'est pas rémunérée mais vous pouvez toucher la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreparE), versée par la CAF, d'un montant mensuel de 428.71 €. Les deux parents peuvent prendre un congé parental en même temps, mais le versement sera plafonné à 428.71 €.

A noter que les périodes du congé parental sont prises en compte pour l'avancement et la retraite.

Ce qui va changer... congé de « naissance » ou congé « familial ».

Le congé parental étant, logiquement, très peu utilisé à cause de sa faible rémunération, il devrait être remplacé d'ici 2025 par le congé de naissance.

Selon les récentes annonces du gouvernement, il permettrait « aux deux parents d'être auprès de leur enfant pendant six mois s'ils le souhaitent » et il serait « mieux rémunéré ». L'idée générale serait donc de raccourcir le congé parental mais de mieux le rémunérer.

Précisons que tout ceci n'est, pour le grand public que nous sommes, qu'au stade des « annonces ».
Affaire à suivre donc... et le SNETAA ne manquera pas de vous tenir informé.

Antoine Perrin, jeune papa, PLP, adhérent du SNETAA



"Le Bureau Académique du SNETAA FO, tient à vous remercier tous, qui sur le terrain êtes le relais de la voix du SNETAA et de nos actions.

Militants et adhérents portent au quotidien dans nos établissements les mandats nationaux du SNETAA pour permettre aux personnels d'enseignement et d'éducation des lycées professionnels de travailler dans les meilleures conditions possibles et surtout dans le respect des valeurs qui font le SNETAA dans la défense de l'enseignement professionnel, laïque sous statut scolaire.

Aujourd'hui notre présence, notre disponibilité et notre travail sont encore plus reconnus sur toute l'académie puisque nous venons de dépasser le nombre de syndiqués de la fin de l'année scolaire passée.

Merci à tous et continuons par la syndicalisation, à défendre un enseignement qui nous tient à cœur.

Brève DHG : La question du jour dans tous les établissements de France et de Navarre porte sur la DHG. Aussi, si vous rencontrez une problématique, ne restez pas seul à laisser passer le temps pour découvrir un jour qu'il est trop tard? Contactez votre syndicat, le SNETAA, sur snetaa.web.poitiers@gmail.com et des collègues expérimentés vous répondront.

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par internet directement en ligne sur <http://www.snetaa.org>

Séminaire national des Responsables des Bureaux Des Entreprises (RBDE) Maison de la Mutualité, Paris, 22 janvier 2024

Au séminaire organisé à la Maison de la Mutualité à Paris, lundi 22 janvier dernier, nous étions 1200 responsables de Bureaux des Entreprises. Installés cahin-caha dans nos postes depuis la rentrée de septembre (certains ont été recrutés en juillet, d'autres il y a quelques semaines, les contrats sont divers, les payeurs variés, les cadres de travail multiples, les fonctionnements légions, les fiches de poste...), nous étions pour la plupart heureux de cette initiative et curieux de nous rencontrer, de nous retrouver...

Conviés par Madame Carole Grandjean, elle-même absente, c'est par le biais d'une dizaine de mails, à grand renfort d'ordre de mission et de convocation, de directives et de QR Code, que nous étions attendus dès 13 h pour un démarrage à 14 h 30 sans un café ou un verre d'eau après un trajet pourtant parfois bien long.

Posture d'étudiants à qui on autorise et recommande l'utilisation du smartphone pour mettre en œuvre un échange qui a toutes les caractéristiques du virtuel. **On nous demande de l'innovation, nous avons été servis : « 1^{ère} Visio en présentiel ».** Le tchat a tourné au règlement de compte RH, avec aucune réponse apportée sur nos conditions salariales. Ah ! si, excusez-moi : « nous vous adresserons une FAQ » !!!

Il fallait selon moi : repreciser les grandes lignes des missions, rassurer sur l'organisation, parler de CDéisation, de moyens de titularisation, de progression des salaires, de moyens matériels accordés ... prendre un vrai temps pour lever les insécurités de chacun... : RATÉ !!! et le coût des frais de déplacement, la fatigue du lendemain, l'amertume d'un rendez-vous un peu manqué, les inquiétudes toujours présentes ... Mais ils sont fiers de nous !!!



Photo David Girardeau

Des tables rondes plutôt carrées avec des intervenants de qualité et des initiatives louables et recommandables.

Pas un seul témoignage de responsable de bureau des entreprises, pas une voix entendue... Nouvelle voie sans issue ? Un focus sur l'Industrie qui nous en ferait oublier la diversité et la richesse de nos métiers, des métiers...

Et une annonce terrible... Notre poste qui nous était annoncé pérenne est devenu "définitif". Quelqu'un pourrait-il m'expliquer ? Parce que moi qui ait été chef d'entreprise et employeur, salarié et fonctionnaire, je ne comprends pas.

A ce jour, comme nombre de mes collègues, je suis contractuel en CDD, et, pour moi, cela signifie "contrat à durée déterminée".

C'est pourquoi, comme pour tous les Contractuels de Lycées Professionnels, le SNETAA soutient, conseille et défend les RBDE.

Rédigé à l'aide de divers Post LinkedIn,
David GIRARDEAU, Adhérent du SNETAA.